Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication: 19/12/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludovic LIONS

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2008-5-4-1 Séance du jeudi 11 décembre 2008

BUDGET PRIMITIF 2009 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (politique I 01)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- le rapport du Président du Conseil Général
- l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement du 19 novembre 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'adoption de la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale telle que détaillée dans la fiche B 12 annexée au rapport,
- intègre comme bénéficiaires de nos programmes d'investissement des EHPAD et maisons de retraite, les organismes HLM.

Inscrit les crédits suivants:

- 72 058 438 € pour les dépenses de fonctionnement,
- 7 800 349 € en crédits de paiement d'investissement,
- 12 961 180 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement,
- 28 111 000 € au titre des recettes,

Donne délégation à la Commission Permanente pour :

- les conventions et avenants à intervenir ainsi que toute demande de financement pouvant relever du Fonds d'Action Gérontologique,
- l'instruction des demandes de subventions accordées aux associations,
- l'affectation des autorisations de programmes votées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions